



Association des communes du district du Lac

Plan directeur régional (PDR)

Structure et contenu

7 novembre 2014

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme

Route du Jura 12, 1700 Fribourg

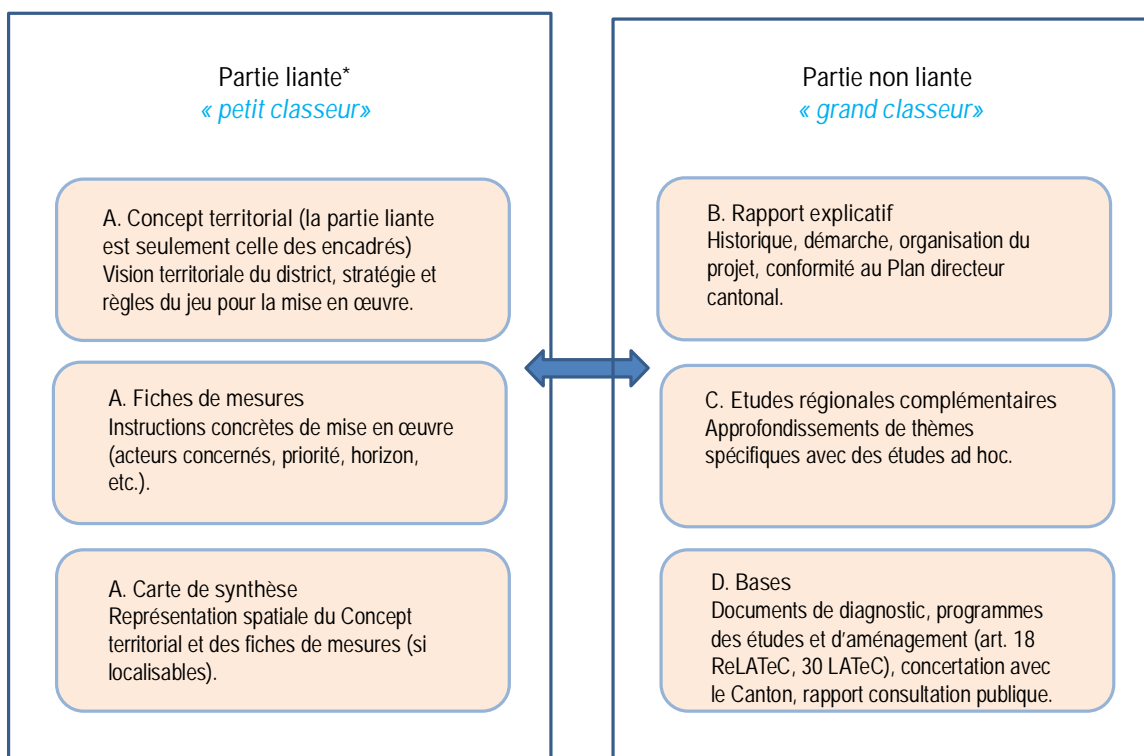
Téléphone 026 347 10 90, fax 026 347 10 91

info@archam.ch, www.archam.ch

Introduction

Le plan directeur régional du district du lac englobe beaucoup de matériel en raison de la durée des travaux et des exigences des services cantonaux. Afin que les autorités politiques puissent se concentrer sur l'essentiel, la partie liante et celle non liante ont été séparées. Le plan directeur régional révisé est structuré en quatre parties.

Partie A, Concept territorial, mesures et carte de synthèse :	liante
Partie B, Rapport explicatif :	non liante
Partie C, Etudes régionales complémentaires :	non liante
Partie D, Bases :	non liante



*Le contenu est liant pour les autorités régionales, communales et cantonales. Dans le Concept territorial, seulement les textes encadrés en gris sont à considérer comme liants. Les autres parties du Concept territorial sont à considérer comme un contenu explicatif n'ayant pas de portée liante.

A. Concept territorial, mesures et carte de synthèse

Contenu liant

- A 1 Introduction
- A 2 Concept territorial
- A 3 Principes de la mise en œuvre
- A 4 Fiches de mesure
- A 5 Carte de synthèse

B. Rapport explicatif

Contenu non liant

C. Etudes régionales complémentaires

Contenu non liant

- C 1 Introduction
- C 2 Concept global des transports (12. décembre 2012 / juillet 2013)
- C 3 Concept d'aménagement des rives du Lac de Morat et du Canal de la Broye (8 mai 2013)
- C 4 Clarification des conflits entre zones d'activités et gazoduc sous le profil de l'OPAM (19 novembre 2012)
- C 5 Etude de localisation des nouvelles zones d'activités régionales (9 août 2013)

D. Bases

Contenu non liant

- D 1 Introduction
- D 2 Documents de base
 - D 2.1 Plan directeur régional du 1992; Révision partielle 2004; Rapport explicatifs des modifications relatives au thème nature et paysage (octobre 2004)
 - D 2.2 Interkommunale Zentren (Mai 2007¹)
 - D 2.3 Concept touristique spatial (mars 2009)
 - D 2.4 Concept "Zones d'activités" (avril / septembre 2009)
 - D 2.5 Objectifs régionaux du développement territorial (septembre 2009)
 - D 2.6 Etat actuel: Urbanisation (septembre 2009 / juillet 2010)
 - D 2.7 Situation actuelle: Transports (septembre 2009 / juillet 2010)
 - D 2.8 Situation actuelle: Nature et paysage (Juillet 2010)
- D 3 Documents programmatiques
 - D 3.1 Programme des études (juillet 2010)
 - D 3.2 Programme d'aménagement (juillet/octobre 2010)
- D 4 Concertation avec le Canton
 - D 4.1 Préavis du premier examen préalable (18. décembre 2009)
 - D 4.2 Préavis du deuxième examen préalable (14 septembre 2010)
 - D 4.3 Programme de travail pour l'achèvement des travaux de révision (24 avril 2012)
 - D 4.4 Document de cadrage pour le concept d'aménagement des rives du Lac de Morat et du Canal de la Broye (17 août 2012)
 - D 4.5 Document de cadrage pour le concept global des transports (20 août 2012)
 - D 4.6 Document de cadrage pour la clarification des conflits entre zones d'activités et gazoduc sous le profil de l'OPAM (20 août 2012)
 - D 4.7 Document de cadrage pour les études régionales complémentaires notes des séances avec les services de l'Etat. (27 août 2012)
 - D 4.8 Préavis du troisième examen préalable (14. août 2014)
 - D 4.9 Rapport sur l'examen préalable de 2014
- D 5 Rapport sur les prises de position de la consultation publique

¹ Document pas traduit en français